



Luxeuil-les-Bains, le 05 décembre 2016

**A l'attention des conseillers
communautaires titulaires et suppléants**

Affaire suivie par : Marielle DUVAL
Tél. : 03.84.40.63.05 / Fax : 03.84.93.84.15
marielle.duval@paysdeluxeuil.fr

**CONVOCATION
SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Madame, Monsieur,

J'ai le plaisir de vous informer qu'un conseil communautaire aura lieu

**Lundi 12 décembre 2016 à 18 h 30
A la salle du Conseil – Mairie de Luxeuil-les-Bains**

ORDRE DU JOUR

	Rapport n°	Objet
1	2016-116	Désignation du secrétaire de séance
2	2016-117	Relevé des décisions du Président
3	2016-118	Approbation du compte rendu du 7 novembre 2016
4	2016-119	Mandatement en période précédant l'adoption des budgets
5	2016-120	Budget Général – Décision modificative n° 2
6	2016-121	Budgets Général et Ordures Ménagères – Constitution d'une provision pour créances douteuses. Budget Général décision modificative n°3. Budget Ordures Ménagères décision modificative n°2.

7	2016-122	Ressources Humaines « prime de performance, d'assiduité et d'encouragement »
8	2016-123	Ressources Humaines CT – CSCT
9	2016-124	Budget Ordures ménagères – adaptation du règlement de collecte
10	2016-125	Budget Ordures Ménagères – grille tarifaire 2017
11	2016-126	Statuts de la CC du Pays de Luxeuil au 1 ^{er} janvier 2017
12	2016-127	Création et statuts de l'Office de Tourisme Inter Intercommunautaire au 1 ^{er} janvier 2017
13	2016-128	Perception de la taxe de séjour sur le Pays de Luxeuil au 1 ^{er} janvier 2017
14	2016-129	Désignation des membres communautaires siégeant dans le Comité de direction de l'Office de Tourisme intercommunautaire
15	2016-130	Budget 2017 et subventions de l'Office de Tourisme intercommunautaire
16	2016-131	GEMAPI – étude de préfiguration de la compétence GEMAPI avec le Syndicat du Bassin Versant de la Lanterne

Comptant vivement sur votre présence et en vous remerciant en cas d'empêchement de bien vouloir prévenir Mme DUVAL, et votre suppléant, hormis pour les communes de Froideconche, Luxeuil-les-Bains et Saint-Sauveur.

En effet (article 16 règlement de l'assemblée) : « *un conseiller de communauté titulaire empêché d'assister à une séance est remplacé, avec voix délibérative, par le délégué suppléant de sa commune.* »

Au cas où le délégué suppléant est empêché, ou dans les communes ne disposant pas de suppléant, le conseiller communautaire peut donner à un collègue titulaire de son choix, membre du conseil, pouvoir écrit de voter en son nom. Un même conseiller communautaire titulaire ne peut être porteur que d'un seul mandat.

Les pouvoirs dûment remplis et signés doivent être adressés au Président avant la séance ou déposés sur le bureau du Président au début de la réunion ou lors du départ des conseillers. »

A l'issue de cette séance, tous les élus communautaires de la Haute Comté, du triangle Vert et du Pays de Luxeuil sont conviés à l'espace Frichet à Luxeuil à 20h30 pour un apéritif dinatoire en présence de la presse.

Je vous prie de recevoir, Madame, Monsieur, mes sincères salutations.



Le Président

Didier HUA